

Votre département

2018

Formerie et Boutavent

Formerie

2017

Auneuil et Troussure

Auneuil

En cours d'étude

Bachivillers et
Fresneaux-Montchevreuil

?

2018

Hardivillers-en-Vexin,
Boissy-le-Bois,
Enencourt-le-Sec

La Corne-en-Vexin

2017

Trie-Château et
Villers-sur-Trie

Trie-Château

2015

Montherlant et
Saint-Crépin-Ibouvillers

Saint-Crépin-Ibouvillers

2016

Barnel, Fosseuse
et Anserville

Barnel

2018

Ognon et
Villers-Saint-Frambourg

Villers-Saint-Frambourg-Ognon

1973

Verderel et
Sauqueuse-Saint-Lucien

Verderel-lès-Sauqueuse

2018

Villotron,
La Neuville-Garnier et
Beaumont-lès-Nonains

Les Hauts-Talican

1971

Maignelay et Montigny

Maignelay-Montigny

2017

Ressons-l'Abbaye,
La Neuville-d'Aumont
et Le Déluge

La Drenne

Communes nouvelles : quatre mariages et un enterrement

Les fusions s'accroissent. En 2018, quatre identités sont nées, tandis que le préfet en a rejeté une autre.

TERRITOIRES

PAR PATRICK CAFFIN

C'EST UN FAUX PAS dans une marche de l'histoire qui semble inéluctable. Mardi, Louis Le Franc a rejeté la fusion de Rochy-Condé et Warluis. Le préfet de l'Oise a entendu l'opposition des habitants à ce projet, exprimée dans les urnes lors d'une consultation citoyenne, le 19 novembre. Pourtant, les fusions de communes sont de plus en plus nombreuses. De 1971 à 2014, l'Oise n'en avait connu que deux. Puis tout s'est accéléré.

En s'unissant en 2015 avec Montherlant, Saint-Crépin-Ibouvillers a relancé le mouvement, surtout dans le Beauvaisis (voir notre infographie). Puis une autre fusion en 2016. Trois en 2017. Et quatre en 2018. D'ici

à la fin de l'année, une dernière est même programmée. Bachivillers et Fresneaux-Montchevreuil attendent que les communautés de communes du Vexin-Thelle et des Sablons délibèrent sur le projet pour qu'il soit validé par le préfet.

AVANTAGES FISCAUX

La plupart de ces communes ont fusionné avant le 1^{er} octobre pour bénéficier des avantages fiscaux offerts par l'Etat, à savoir le maintien de leurs dotations pendant trois ans. Car ce dernier y voit ses intérêts : dégrossir le bas du mille-feuille administratif et réaliser des économies grâce à la mutualisation des moyens.

Elles ont toutefois encore jusqu'au 31 décembre pour le faire. Mais pas plus. « Il n'y en aura plus après, confirme Vincent Renom, directeur des

collectivités locales et des élections à la préfecture. En 2019, nous serons dans une année préélectorale et les circonscriptions ne pourront plus être modifiées. Ce sera aux nouvelles municipalités, élues en 2020, de reprendre le processus. »

Et si les avantages fiscaux ont encouragé ces fusions, la volonté de choisir la mariée plutôt que de se la voir imposer a aussi joué. Toutefois, « le préfet ne peut pas imposer à deux communes de s'unir, assure Vincent Renom. Il peut juste faire une proposition qui sera soumise aux conseils municipaux. En avril, nous avons distribué une circulaire aux maires pour leur présenter les avantages de la fusion. Budgétairement et politiquement, car des communes qui fusionnent pourront peser davantage dans les structures intercommunales. »

« Le bilan est très positif »

ALAIN LETELLIER, MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS CRÉÉE EN 2015

SANS LE SAVOIR, il y a quatre ans, Alain Letellier, maire de Saint-Crépin, a lancé une mode. Celle de la fusion de deux communes. Le 1^{er} janvier 2015, Saint-Crépin s'est marié avec sa voisine Montherlant. Presque quatre ans après, le mariage semble être heureux. « Le bilan est très positif, confie Alain Letellier, maire de la commune nouvelle. Géographiquement et économiquement, cette fusion est presque une évidence. Les gens de Montherlant passent obligatoirement par Saint-Crépin pour aller travailler ou se rendre à Méru. Ils peuvent aujourd'hui bénéficier des services présents dans la mairie toute la semaine alors qu'à Montherlant, la mairie n'ouvrait que deux heures par semaine. » En bon gestionnaire, c'est surtout le côté économique du mariage qui a



incité Alain Letellier à se lancer dans cette union. « Quand on investit beaucoup, il n'y a pas à hésiter puisque l'on récupère immédiatement les 20 % de la TVA, souligne-t-il. Il n'y a plus d'avance à faire. D'autre part, nous avons pu garder le même niveau de dotation globale de fonctionnement.

« La fiscalité n'a pas bougé et nous sommes l'une des communes les moins fiscalisées du département. » Après avoir terminé quelques opérations sur Saint-Crépin, Alain Letellier a lancé plusieurs chantiers à Montherlant. « L'enfouissement des réseaux vient de commencer, indique-t-il. Nous allons également changer tout l'éclairage. C'est une opération de l'ordre de 200 000 € que jamais Montherlant seul n'aurait pu financer. »

L'autre avantage de la fusion réside dans le poids démographique de la commune nouvelle. « En 2015, Saint-Crépin comptait 1 350 habitants et Montherlant 150, rappelle le maire. Aujourd'hui, nous en sommes à 1 600. C'est plus facile avec cette population de convaincre un centre commercial de s'installer. »

P.C.